

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Salvetat-Peyralès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur MARTY Paul, Maire.

Date de convocation : 19 février 2025

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Paul MARTY, Joselyne EVANNO, Caroline MERIOT, Pierre MAUREL, Marie-Anne BALLIEU, David MARRE, Nathalie PRADELS, , Pascal WILLEMS, Marie-Christine ANGEVIN

Absents : Francine MAIA, Jérôme JASON, Thierry VERGNES

Procurations : Jérôme JASON à Marie-Christine ANGEVIN, Francine MAIA à Nathalie PRADELS, Thierry VERGNES à Paul MARTY

Secrétaire de séance : Joselyne EVANNO

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

ENQUETE PUBLIQUE CHEMINS RURAUX 2024 : VENTE D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DE RAUCOUREL A Mme VABRE MARIANNE

N° d'ordre : 2025-001

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2024-069 du 12 septembre 2024 décidant de la vente de portions de chemins ruraux de la commune à des particuliers et le lancement de l'enquête publique réglementaire.

Il précise que cette enquête, ouverte du 12 au 27 novembre 2024 inclus, n'a pas soulevé d'objections concernant la désaffectation et la vente d'une portion du chemin rural dit de « Raucourel » à Madame VABRE Marianne domiciliée au lieu-dit Laumet sur la commune, chemin dont elle a d'ores et déjà acquis l'assise sur la commune de Rieupeyroux à l'issue d'une enquête publique antérieure. Cette vente a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur.

Il est donc proposé au conseil :

- De vendre de vendre la portion de chemin rural (parcelles C 700 et C 701 d'une surface totale de 636 m²) à Madame VABRE Marianne au prix de 1.70 € le m².

Il est précisé que tous les frais notariés sont à la charge du demandeur.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- DECIDE la vente de la portion du chemin rural de « Raucourel » (parcelles C 700 et C 701 d'une surface totale de 636 m²) à Madame VABRE Marianne domiciliée au lieu-dit Laumet sur la commune, chemin qui a fait l'objet de l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 au 27 novembre 2024.
 - FIXE un prix de vente de 1.70 € le m².
 - PRECISE que les frais de notaire sont à la charge du demandeur.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Madame la première adjointe, à signer tous actes nécessaires à cette transaction.

**ENQUETE PUBLIQUE CHEMINS RURAUX 2024 : VENTE D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DU
RECH A MME MARSOLLIER DELPHINE
N° d'ordre : 2025-002**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2024-069 du 12 septembre 2024 décidant de la vente de portions de chemins ruraux de la commune à des particuliers et le lancement de l'enquête publique réglementaire.

Il précise que cette enquête, ouverte du 12 au 27 novembre 2024 inclus, n'a pas soulevé d'objections concernant la désaffectation et la vente d'une portion du chemin rural dit du Rech d'une surface d'environ 60 m² à Madame MARSOLLIER Delphine domiciliée au Rech. Cette vente a reçu un avis favorable de la part du commissaire enquêteur.

Il est donc proposé au conseil :

- De vendre de vendre la portion de chemin rural à Madame MARSOLLIER Delphine au prix de 8.50 € le m².

Il est précisé que tous les frais notariés sont à la charge du demandeur.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- DECIDE la vente de la portion du chemin rural du Rech à Madame MARSOLLIER Delphine, chemin qui a fait l'objet de l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 au 27 novembre 2024.
 - FIXE un prix de vente de 8.50 € le m².
 - PRECISE que les frais de notaire sont à la charge du demandeur.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Madame la première adjointe, à signer tous actes nécessaires à cette transaction.

ACQUISITION DES PARCELLES G 1027-1031-1034 DANS LE SECTEUR DE LA LANDE

N° d'ordre : 2025-003

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2024-067 du 12 septembre 2024 par laquelle le conseil municipal s'engageait à acheter une partie des parcelles G 41, G 996 et G et G997 pour une surface d'environ 20 700 m² au prix de 2 € le m² et appartenant en indivision à Mme BOUDOU Sylvie, Mme MAUREL Françoise, M. MAUREL Dominique et M. MAUREL François. Ces parcelles, situées en continuité du bourg centre seront aménagées en lotissement communal.

Il informe le conseil que suite au bornage des terrains, le géomètre a transmis les numéros définitifs des parcelles ainsi que les surfaces.

Il propose donc au conseil municipal de valider l'achat des parcelles suivantes pour uen surface totale de 20461 m² au prix de 2 € le m² soit la somme totale de 40 922 € :

SECTION	N°	LIEU DIT	SURFACE
G	1027	LA LANDE	7620 m ²
G	1031	LA LANDE	3252 m ²
G	1034	LA LANDE	9589 m ²
			20461 m²

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE, A L'UNANIMITE

- Décide l'acquisition des parcelles cadastrées 1027, 1031 et 1034 section G d'une superficie totale de 20461 m², appartenant en indivision à Mme BOUDOU Sylvie, Mme MAUREL Françoise, M. MAUREL Dominique et M. MAUREL François.
- Fixe le montant forfaitaire de cette transaction à **2 € le m²** honoraires et droits de mutation en sus,
- Choisit la SARL SCRIPTA MANENT, notaire à Rieuepeyroux pour réaliser cette acquisition,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire et en cas d'empêchement la première adjointe, afin de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

**DON DE M. GUILHEM YVES POUR L'ACHAT DES PARCELLES G 736 ET G 737
DU LOTISSEMENT BELLEVUE
N° d'ordre : 2025-004**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les parcelles G 736 et G 737 d'une surface totale de 1121 m², situées dans le lotissement Bellevue et appartenant à Mme SEGONDS Monique sont actuellement à la vente au prix forfaitaire de 20900 €. Il précise que M. Yves Guilhem domicilié au 7 impasse Bellevue souhaite faire un don de 10 000 € à la commune de la Salvetat-Peyralès, afin que celle-ci achète ces deux parcelles dans le but d'y aménager un jardin public.

M. MARTY précise que les habitants du lotissement Bellevue soutiennent cette initiative.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL
(1 abstention, 11 voix pour)

- ACCEPTE le don de 10 000 € de M. Yves GUILHEM qui sera affecté à l'achat des parcelles G 736 et G 737 d'une surface totale de 1121 m² au prix forfaitaire de 20900 €

**ACHAT DES PARCELLES G 736 ET G 737 DU LOTISSEMENT BELLEVUE
N° d'ordre : 2025-005**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les parcelles G 736 et G 737 d'une surface totale de 1121 m², situées dans le lotissement Bellevue et appartenant à Mme SEGONDS Monique sont actuellement à la vente au prix forfaitaire de 20900 €.

Il propose d'acheter ces parcelles. Il rappelle la délibération n° 2025-004 concernant un don de M. GUILHEM Yves d'un montant de 10 000 € par l'achat de ces parcelles.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL
(2 abstentions, 10 voix pour)

- ACCEPTE l'achat des parcelles G 736 et G 737 d'une surface de 1121 m² au prix forfaitaire de 20900 €
- AUTORISE le Maire et en cas d'empêchement de ce dernier la première adjointe à signer la proposition d'achat de ces parcelles avec l'agence immobilière IAD France représentée par Mme Andréa CHOQUET
- Choisit la SARL SCRIPTA MANENT, notaire à Rieupeyroux pour réaliser cette acquisition et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, et en cas d'empêchement de ce dernier la première adjointe afin de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction.

**PROJET AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE FOIRAIL
N° d'ordre : 2024-006**

Vu la délibération n° 2023-092 du 2 novembre 2023 concernant la participation de la collectivité à l'opération collective d'étude faisabilité site autoconsommation collective par panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti,

Vu la délibération n° 2024-076 du 3 octobre 2024 concernant l'adhésion de La Salvetat-Peyralès au groupement de commandes pour la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre du projet photovoltaïque en autoconsommation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de photovoltaïque en autoconsommation sur la toiture du foirail. Il présente l'étude avant-projet sommaire réalisée par le cabinet BET RAMA mandaté par le SIEDA. Il précise qu'afin de poursuivre la procédure il est nécessaire d'autoriser le SIEDA à lancer les études de structures et les études techniques et financières (Avant-Projet Définitif). L'étape suivante sera le lancement de la phase marché travaux.

Il propose au conseil municipal de valider la poursuite de la procédure

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL
(1 abstention, 11 voix pour)

- Approuve le lancement des études de structures et des études techniques et financières (Avant-Projet Définitif) du projet d'autoconsommation photovoltaïque du foirail
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier
- Autorise le Maire à solliciter les partenaires financiers (Département, Région)

APPROBATION DES STATUTS D'AVEYRON INGENIERIE
N° d'ordre : 2025-007

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 05/11/2024 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents,
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attributions du Conseil d'Administration
- Rôle du directeur d'agence
- Commission de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- **Approuve** les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **Autorise** le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE
PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE**
N° d'ordre : 2025-008

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Aveyron en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,

Considérant que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire (ou le Président) à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération, Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DECIDE

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.
- d'autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON **pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.**
- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

REMBOURSEMENT DE FRAIS : ACHAT PETIT EQUIPEMENT ECOLE
N° d'ordre : 2025-009

Monsieur le Maire propose de rembourser à Mme EVANNO Joselyne, première adjointe, la somme de 92.90 € correspondant à l'achat de matériels pour les classes. Ces achats ont été réalisés dans un magasin n'acceptant pas le mode de paiement par mandat administratif.

APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- Accepte le remboursement de la somme de 92.90 € à Mme EVANNO Joselyne.

RENOVATION DE LA GENDARMERIE : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE TRAVAUX
N° d'ordre : 2025-010

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de la gendarmerie en 2025 et l'attribution de l'appel d'offre maîtrise d'œuvre par délibération du 20 juin 2024. L'opération comprend des travaux de rénovation énergétique, de mise en sécurité et d'accessibilité. Il présente l'avant-projet des travaux, intégrant plusieurs scénarios de travaux énergétiques, préparé par le maitre d'œuvre (groupement SICA HABITAT RURAL DE L'AVEYRON / CETEC).

Il précise que pour mener à bien cette opération il est nécessaire de lancer l'appel d'offre travaux

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- Approuve le programme de travaux rénovation de la gendarmerie
- Autorise le Maire à lancer l'appel d'offre travaux

INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur les travaux en cours : traverse et gendarmerie
- Convention centre de loisirs de Rieupeyroux
- Voirie 2025 : programme voirie 2025
- Boulangerie : choix d'un boulanger suite à résiliation du bail au 14 avril 2025.
- Signalétique du village
- Budget 2025 : présentation de la balance 2024 et des opérations d'investissements 2025